



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelles conditions d'accès à la piscine municipale



Dans le cadre de la troisième phase du déconfinement, les conditions de réouverture de la piscine municipale de Mont de Marsan évoluent.

À partir du 10 juillet, la piscine municipale sera ouverte du lundi au samedi, y compris les 14 juillet et 15 août. L'accès se fera toujours sur réservation par téléphone à l'accueil de la piscine, la veille pour le lendemain. La jauge maximum, calculée afin de respecter les distances physiques entre les nageurs, est fixée à 15 personnes. Ainsi, plusieurs créneaux horaires seront proposés :

- pour les nageurs : 10h-11h30 / 12h-13h30 / 18h-19h30
- pour les familles et le loisir : 15h-16h30 / 16h30-18h

Le petit et le grand bassin seront ouverts alors que la pataugeoire restera fermée. Le solarium réouvrira également (sans prêt de transat) et il sera possible d'emprunter du matériel sur place (planches et pull buoy). L'accès au vestiaire collectif sera uniquement possible pour les personnes à mobilité réduite. Les autres nageurs devront continuer à utiliser les vestiaires individuels. Les casiers et douches seront fermés, excepté à l'entrée où une douche savonneuse sera obligatoire.

L'accès à la piscine reste déconseillé aux personnes vulnérables, notamment celles atteintes de pathologies respiratoires ou digestives, comme indiqué dans le protocole sanitaire de l'ARS.

Infos et réservations auprès de l'accueil de la Piscine municipale (lundi-vendredi 9h-12h, 15h-18h) : 05 58 75 09 47

Contact presse : Margot Marcial - Mont de Marsan Agglo

margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr | montdemarsan-agglo.fr